

Lamproie marine

Petromyzon marinus



Lamproie marine sur frayère (MIGRADOUR)



Lamproie marine M (IGRADOUR)

Poissons, Pétromyzoniformes, Pétromyzonidés

Directive « Habitats » - Annexes II

Directive « Habitats » - Etat de conservation région atlantique : Défavorable mauvais

Liste rouge mondiale - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge européenne - Cotation UICN : Préoccupation mineure

Liste rouge des poissons d'eau douce de France - Non traitée

Liste des espèces de poissons protégées en France : Article 1

PLAN de GEstion des POissons Migrateurs
Adour 2015-2019

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Du point de vue de la systématique, les lamproies ne sont pas des poissons. En effet, elles appartiennent au groupe le plus primitif des vertébrés, les Agnathes. Elles sont dépourvues de mâchoires, contrairement aux poissons qui sont des vertébrés gnathostomes (possédant des mâchoires). D'autres caractéristiques morphologiques et biologiques les distinguent encore des poissons, entre autres l'absence de nageoires paires, l'absence d'os ou la longue écophase larvaire. La Lamproie marine adulte a un corps anguilliforme d'une longueur comprise entre 50 et 90 cm. Sa peau est sans écaille. La bouche sans mâchoire est en forme de ventouse dents nombreuses, fortes et aigus réparties uniformément sur toute la surface du disque buccal. L'espèce présente sur chaque flanc sept fentes branchiales (pas d'opercules). Sa couleur est brun olive à gris jaunâtre marbré de noir sur le dos, plus clair sur le flanc et blanc nacré sur le ventre.

RÉPARTITION ET ÉTAT DES POPULATIONS



En Europe, *P. marinus* colonise les cours d'eau sur la façade Atlantique ainsi que ceux qui bordent la Méditerranée.

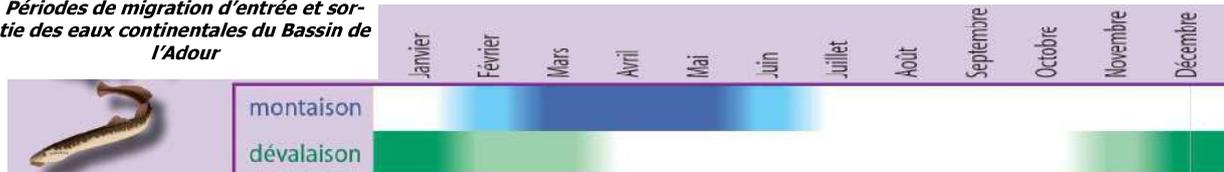
En France, elle est devenue rare dans certains bassins tels que le Rhône. Comme les autres espèces migratrices anadromes, les Lamproies sont menacées par les barrages, les extractions de granulats en lit mineur et la dégradation générale des habitats (zones de frayères, zones d'abri des larves ou "lits à ammocètes") et les pollutions diverses. Cette sensibilité est accentuée par une durée de phase larvaire relativement longue. L'espèce n'est pas présente en Corse.

Les tendances d'effectifs de la Lamproie marine sur le bassin de l'Adour ne sont pas connues : l'observation du niveau de capture par la pêche reflète mal l'abondance réelle de l'espèce et il n'y a pas de suivi de la montaison.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

La reproduction a lieu dans la partie moyenne des rivières et sur le chevelu, généralement en groupe (sur des bancs de graviers peu profonds dans un nid formé avant l'accouplement), de mai à juin. La mortalité des géniteurs est quasi totale après la reproduction. Le taux de fécondation est faible. Après un mois d'incubation, les œufs libèrent des prélarves devenant au bout de 5-6 semaines des larves de 10 mm (appelées ammocètes), dépourvues d'yeux et de disque buccal. Ces larves s'enfouissent dans les sédiments et filtrent les micro-organismes pour se nourrir. Durant l'été de la cinquième année (moyenne comprise entre 3 et 8 ans), les ammocètes, longues de 15 cm, se métamorphosent en petites lamproies dévalant les cours d'eau pour atteindre la mer l'hiver de la même année. En mer, les adultes se déplacent fixés sur un poisson (Saumon, Morue, Alose, ...) et râpent sa chair pour y absorber le sang. Les géniteurs se présentent en estuaire dès le mois de décembre après deux années de grossissement en mer.

Périodes de migration d'entrée et sortie des eaux continentales du Bassin de l'Adour



sources : MIGRADOUR, Institution Adour

ÉCOLOGIE

La Lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire. Les frayères sont constituées d'un substrat à granulométrie grossière ou mixte (graviers, galets et sable) à une profondeur de vingt à quatre-vingt centimètres et des vitesses de courant variant de 15 à 50 cm.s⁻¹. L'habitat des juvéniles est un secteur à faible granulométrie (sable) enrichi en matières organiques, à faible profondeur et à faible vitesse de courant (lit à ammocètes).

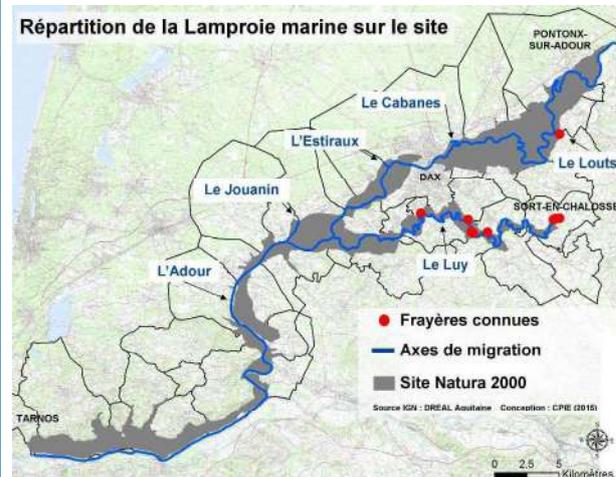
La différenciation génétique des populations de Lamproie marine est généralement faible à nulle, mais elle ne permet pas à elle seule de conclure à une absence de homing. A défaut d'éléments probants sur ce point, une gestion par bassin se justifie.

La Lamproie marine sur le site

IMPORTANCE DU SITE

La présence de nombreux nids sur la très grande majorité des zones favorables à la reproduction met en évidence un enjeu important du Luy pour la Lamproie marine à l'échelle du bassin de l'Adour (MIGRADOUR, 2011).

RÉPARTITION CONNUE DE L'ESPECE



Le site est utilisé par la Lamproie marine à la fois pour sa migration (traversée du site via les cours d'eau pour rejoindre les sites de reproduction hors site) et pour la reproduction (zone de frayère).

Des frayères de Lamproie marine sont ainsi connues dans le site. Le suivi de la reproduction de la Lamproie marine sur le bassin de l'Adour est assuré par Migradour -association pour la restauration des poissons migrateurs sur le bassin de l'Adour. Il s'agit d'inventorier et de suivre les zones de frayères (nombre de nids, de géniteurs...) ainsi que les ouvrages limitant la migration. Ainsi l'Adour, le Luy et le Louts sont régulièrement prospectés (inventaires en 2004 et 2011). **Le Luy** est utilisé pour la fraie. Sur les 34 kms du Luy appartenant au site Natura 2000, 9 frayères actives ont été recensées en 2011, pour un total de 405 nids. Soulignons la présence de deux frayères de superficie importante riches en nids (respectivement 261 nids et 96 nids) au niveau du Gué du

Courant sur la commune de Sagnac-et-Cambran. La zone sous influence de la marée, en aval d'Oeyreluy ne présente aucune zone favorable à la fraie des Lamproies. En amont, la quasi-totalité des sites de fraie potentiels est utilisée. Un très grand nombre de nids (261 nids) a été observé sur le « Gué du courant » à Sagnac-et-Cambran (première zone favorable depuis la confluence avec l'Adour). En revanche, le nombre de nids chute considérablement sur les secteurs favorables suivants situés en amont du Moulin d'Oro. Ces résultats montrent bien que cet ouvrage, même s'il est franchissable par certaines conditions de débit, pose problème pour l'espèce en matière de libre circulation sur l'axe des Luy. La présence de nids sur la très grande majorité des zones favorables à la reproduction met en évidence un enjeu important de cet axe pour la Lamproie marine à l'échelle du bassin de l'Adour (MIGRADOUR, 2011). **Le Louts** ne présente que peu de zones favorables pour la construction des nids par les Lamproies marines ; la granulométrie du substrat, constitué généralement de sable et de petits graviers, étant souvent trop fine. Les Lamproies utilisent une grande partie des sites regroupant de bonnes conditions. Sur les 700m du Louts appartenant au site Natura 2000: 1 zone de fraie est connue en amont du pont de la RD 368 où 2 nids ont été dénombrés en 2011.

Certains cours d'eau du site des Barthes constituent surtout des **axes de migration** de l'espèce en direction de zones de reproduction hors site : ruisseau de **Cabanes à St Paul lès Dax**, ruisseau du **Jouanin à Saubusse** et ruisseau **d'Estiraux à Mées** ainsi que le **Luy** et le **Louts**.

HABITATS POTENTIELS

Les fonds sablonneux des cours d'eau et canaux peuvent constituer des lits à ammocètes mais cette fonction n'a jamais été observée.



Seuil du Moulin d'Oro à Sagnac-et-Cambran ; premier obstacle du Luy (Photo : Mayeras A. L.)

MENACES ET FACTEURS D'EVOLUTION

- Curage/calibrage inadapté du réseau hydraulique.
- Colmatage des zones de frayères par les apports en provenance du coteau (bassin versant) ou des habitats limitrophes (maïs, prairies semées fertilisées).
- Qualité de l'eau classée passable sur l'Adour et le Luy (paramètres déclassant surtout d'origines agricole et urbaine).
- Quantité d'eau à l'étiage parfois insuffisante
- Pompage en lit mineur sur les zones de frayères
- Circulation incertaine entre l'Adour et les Barthes en période migration.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Réglementairement, la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin d'Oro doit être rétablie (le cours d'eau est classé au titre de de l'article L241-17 du code de l'environnement et par arrêtés préfectoraux bassin Adour-Garonne du 7 octobre 2013 (JO du 9 novembre 2013).

PROPOSITIONS DE GESTION

- Suivi et conservation des zones de frayères
- Maintien/restauration de la continuité écologique linéaire de l'Adour et du Luy en limitant l'impact des ouvrages transversaux (barrages, seuils).
- Maintien/restauration de la continuité écologique entre l'Adour et les Barthes en limitant l'impact des ouvrages latéraux (portes à flots et clapets).
- Veiller à une non dégradation de la qualité du Luy déjà passable.
- Campagne d'information sur ces mesures auprès des gestionnaires des milieux.

Action F1 = Restauration, entretien et gestion des ouvrages **Action F2** = Restauration, entretien et gestion du réseau hydraulique **Action F12** = Conservation et amélioration des capacités d'accueil du site pour les EIC **Action F13** = Mettre en place une gestion conservatoire des stations d'EIC **Action F14** = Suivi de l'état de conservation des habitats et espèces **Actions F15 et F16** = Communication et sensibilisation aux enjeux du site et accompagnement technique des projets du territoire pour s'assurer de leur prise en compte